

**ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ARISTIDE BRIAND
NANTES**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire :2023-2024.....

Numéro de séance : ...3...

Date de convocation : 13/11/2023

Présidence de : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum : ...12.....

Nombre des présents :

Nombre d'absents excusés :

ORDRE DU JOUR

✓ Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent (05/10/2023)

I - QUESTIONS FINANCIERES

- ✓ Décisions budgétaires modificatives
- ✓ Budget 2024

II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

- ✓ Conventions et contrats
- ✓ Protocole urgences médicales EPS
- ✓ Défi Babélio

III - QUESTIONS DIVERSES

Signatures

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance :



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials.

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du mardi 21 novembre 2023

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom	P	A	E	Nom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	M. Payen de La Garanderie	X					
	Adjointe	Mme Buchon	X					
	Gestionnaire	Mme Locuratolo	X					
	CPE	M. Descours	X					
Total			4					
Élus locaux	Collectivité de rattachement CD44	M. Bessière	X			M. Martineau		
	Ville de Nantes Nantes Métropole	Mme Sallé M. Chateau M. Trichet			X	Mme Hubert Mme Naulin Mme Bertu		
Personnalité qualifiée								
Total			1		1			
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme Le Gall			X	Mme Guyon		
		Mme Piou			X	M. Marchand	X	
	Mme Guézet				M. Péniisson			
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Mme Sauvourel				Mme Hervé			
	Mme Lehéricy	X			Mme Nitsche	X		
	Mme Caixas			X				
Total			2		3		2	
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	M. Clouet	X			Mme Bourgois	X	
		M. Castanier			X	M. Caillaud		X
		Mme Guernouti			X	Mme Duplay		X
		M. Labouysse			X	Mme Titri		X
		Mme Rousseau	X			Mme Traore		X
	Mme Rouyer			X	M. Da Costa	X		
Elèves	Raphaël Sainte-Rose				Karamba Diaby			
Total			3		4	3	4	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h47.

3. Budget 2024

Mme la Gestionnaire présente la proposition de budget pour l'année 2024.

Généralités

Le budget d'un établissement est un acte voté par le Conseil d'administration et qui prévoit les recettes, autorise les dépenses pour une année civile.

Il est divisé en :

- une section de fonctionnement
- une section d'investissement (OPC = Opérations en capital)

La section de fonctionnement se compose de 3 « services » dits « généraux » : Activités pédagogiques (AP), Vie de l'élève (VE) Administration et logistique (ALO) et d'un « service » dits « spécial » : Restauration et hébergement (SRH). Pour chaque section et service : prévisions de recettes + autorisations de dépenses. Equilibre du budget = adéquation entre recettes attendues et dépenses prévues => cf. CAF/IAF (CAF = Capacité d'auto-financement ; IAF = Insuffisance d'auto-financement)

Le budget d'un établissement doit respecter certains principes : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité.

Elle explique par ailleurs qu'un changement de logiciel comptable (passage du logiciel GFC au logiciel Op@le) a pour conséquence de supprimer le Service national des bourses (SBN).

Un.e représentant.e des parents d'élève demande ce qu'induit la suppression du SBN du budget de l'établissement. Mme la Gestionnaire répond que concrètement, cela n'a pas de conséquence, mis à part une diminution du budget de l'établissement, que cela soit en recettes ou en dépenses. Cette baisse n'implique pas de réduction de la marge de manœuvre financière du collège, puisqu'il s'agit de crédits fléchés pour lesquels l'établissement servait de « boîte aux lettres ».

Une annonce avait été faite dans les médias par le précédent ministre de l'Education nationale, évoquant le retrait de la charge d'instruction des dossiers de bourse aux établissements scolaires, mais cette annonce n'a pour l'heure pas eu de suite. Les établissements devraient donc continuer à instruire ces dossiers via le logiciel DIAMAN, et à connaître les montants de bourse alloués à chacun. Les bourses seront versées aux familles directement par l'agence comptable du Lycée Livet, sans passer par le budget du collège.

Un.e représentant.e des parents d'élève demande si cela pourrait induire un décalage dans le versement des bourses. Mme la Gestionnaire explique qu'à l'heure actuelle, les bourses sont versées en fin de trimestre, après déduction du montant de la bourse de la facture de demi-pension le cas échéant. C'est pratique, car cela permet de réduire le montant payé par les familles au titre de la restauration scolaire. Le fonctionnement devrait rester le même en 2024, sauf si l'annonce du ministre évoquée plus haut se concrétisait, ce dont on n'a aucune assurance.

Mme la Gestionnaire profite de cet intermède sur les bourses pour présenter les résultats de la campagne 2023-2024 :

	Taux 1 (35€/trimestre)	Taux 2 (98€/trimestre)	Taux 3 (153€/trimestre)
DP 2J	13	9	9
DP 4J	28	22	19
Externe	30	18	23

Nombre total de boursiers : 171 + 1 élève parti

Nombre de demandes abouties : 217 (116 en ligne, 101 « papier »)

Nombre de refus d'attribution : 45

Nombre de dossiers en attente : 11

Contexte inflationniste, avec 2 composantes majeures :

- l'alimentation : +7,8% entre octobre 2022 et octobre 2022 (données INSEE)
- l'énergie :
 - > Gaz : prix stable depuis le printemps 2023 (148,00€/MWh)
 - > Electricité : 350,00€/MWh pour 2024

M. le représentant du Conseil départemental demande si le collège Aristide Briand a bien émis en 2023 une demande de dotation complémentaire pour faire face à l'accroissement des dépenses de viabilisation. Mme la Gestionnaire répond qu'effectivement, sur les 40 000,00€ demandés, 30 000 ont été octroyés.

Principale source de recettes (hors SRH) : la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique :

DGF 2023 : 124 636 € (+389€ ULIS)
15% de 125 025€ = 18 753,75€

DGF 2024 : 146 431 € (dont 389€ ULIS)
15% de 146 431€ = 21 964,65€

Marge de manœuvre réduite :

- Impossibilité de prélever sur le fonds de roulement (fonds de roulement inférieur au plancher préconisé par le Conseil départemental)
- Impossibilité de fixer le taux de participation du SRH aux charges de service général
- Impossibilité de fixer les tarifs de demi-pension

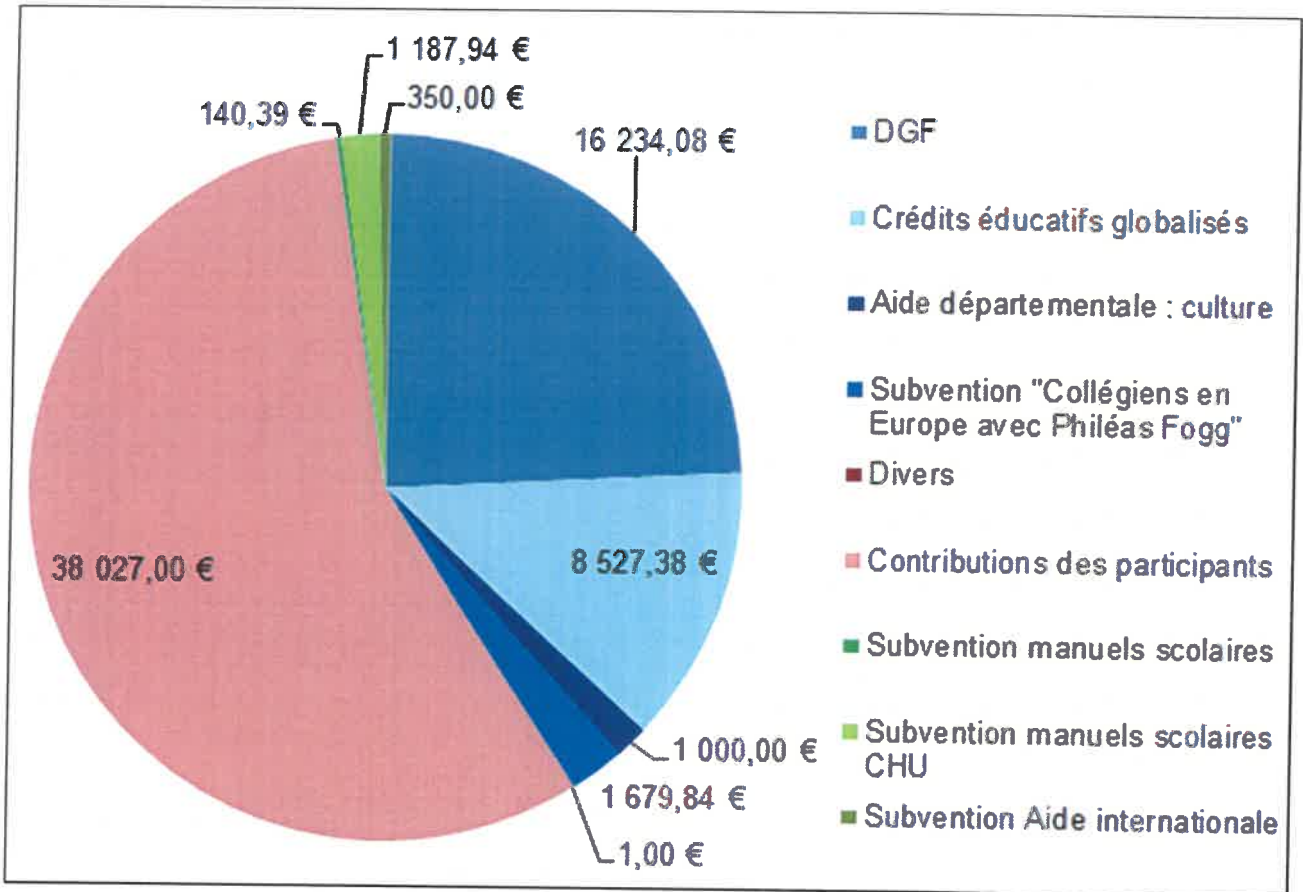
Néanmoins, il est choisi de maintenir un niveau de dépenses (hors viabilisation) équivalent à celui de 2022 et 2023.

Conséquences : les crédits ouverts en viabilisation s'avèrent d'environ 8000,00€ inférieurs aux besoins estimés ; l'abondement du budget 2024 en cours d'année civile s'imposera.

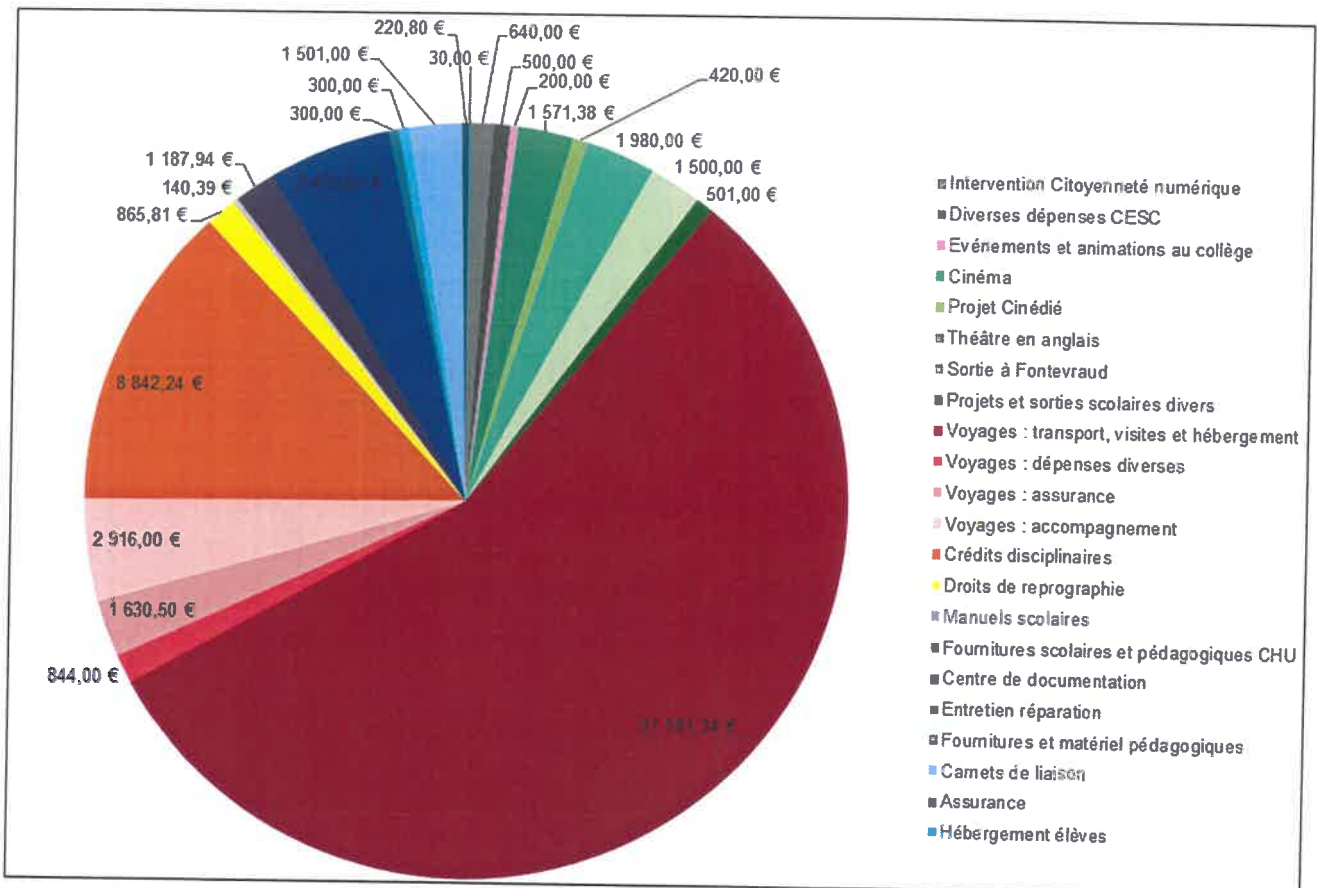
Budget : vue générale

	Autorisations de dépenses	Prévisions de recettes
Section de fonctionnement		
Activité pédagogique	67 147,63 €	67 147,63€
Vie de l'élève	20 043,83 €	20 043,83 €
Administration et logistique	150 032,89 €	150 032,89 €
Total services généraux	237 224,35 €	237 224,35 €
Restauration et hébergement	156 649,64 €	156 649,64 €
Total services spéciaux	156 649,64 €	156 649,64 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	393 873,99 €	393 873,99 €

Recettes AP



Dépenses AP



Un.e représentant.e des parents d'élève demande à quoi correspond la ligne de dépenses « Fournitures scolaires et pédagogiques CHU ». M. le Principal explique que le collège gère à la fois les crédits et les enseignants d'une unité d'éducation basée au CHU de Nantes. C'est la raison pour laquelle une ligne de crédits (et de recettes) est dédiée à cette unité.

Recettes et dépenses VE

Recettes

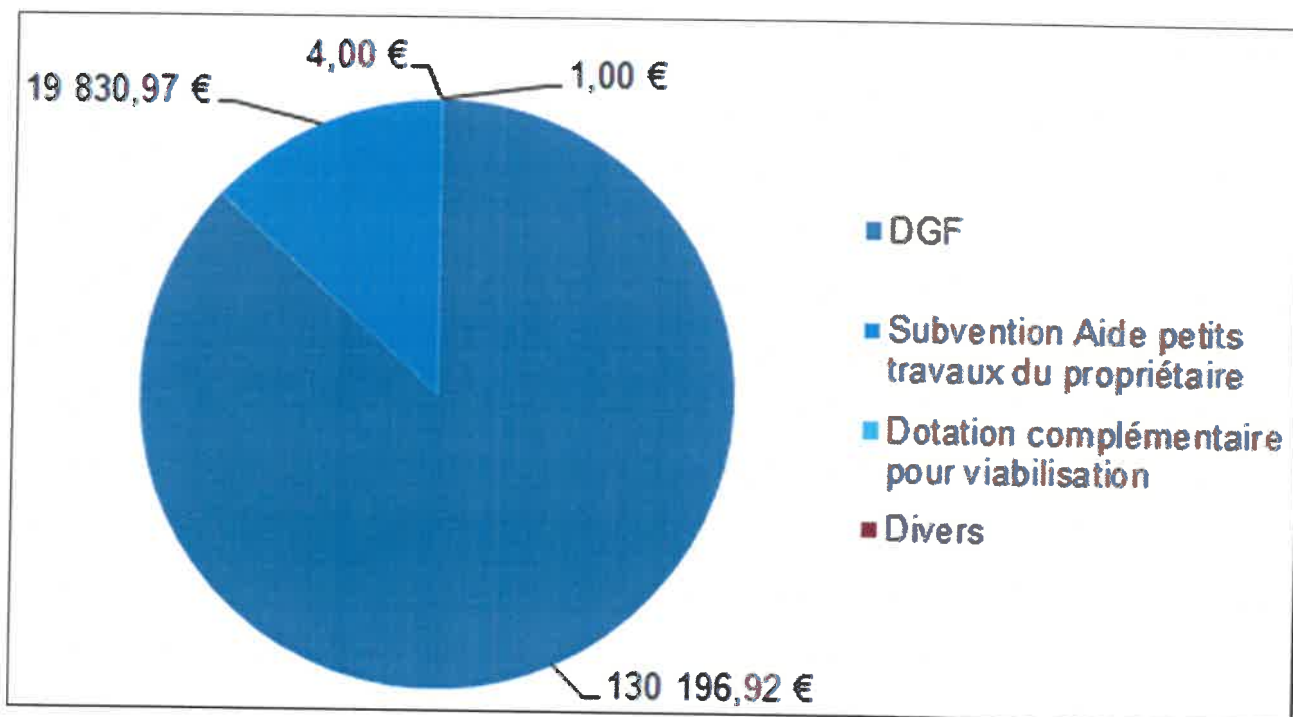
Fonds social collégien (Etat)	8 422,29
Fonds départemental collégien	11 500,00
Dons, legs, caisse de solidarité	121,54

Dépenses

Fonds social collégien (Etat)	8 422,29
Fonds départemental collégien	11 500,00
Dons, legs, caisse de solidarité	121,54

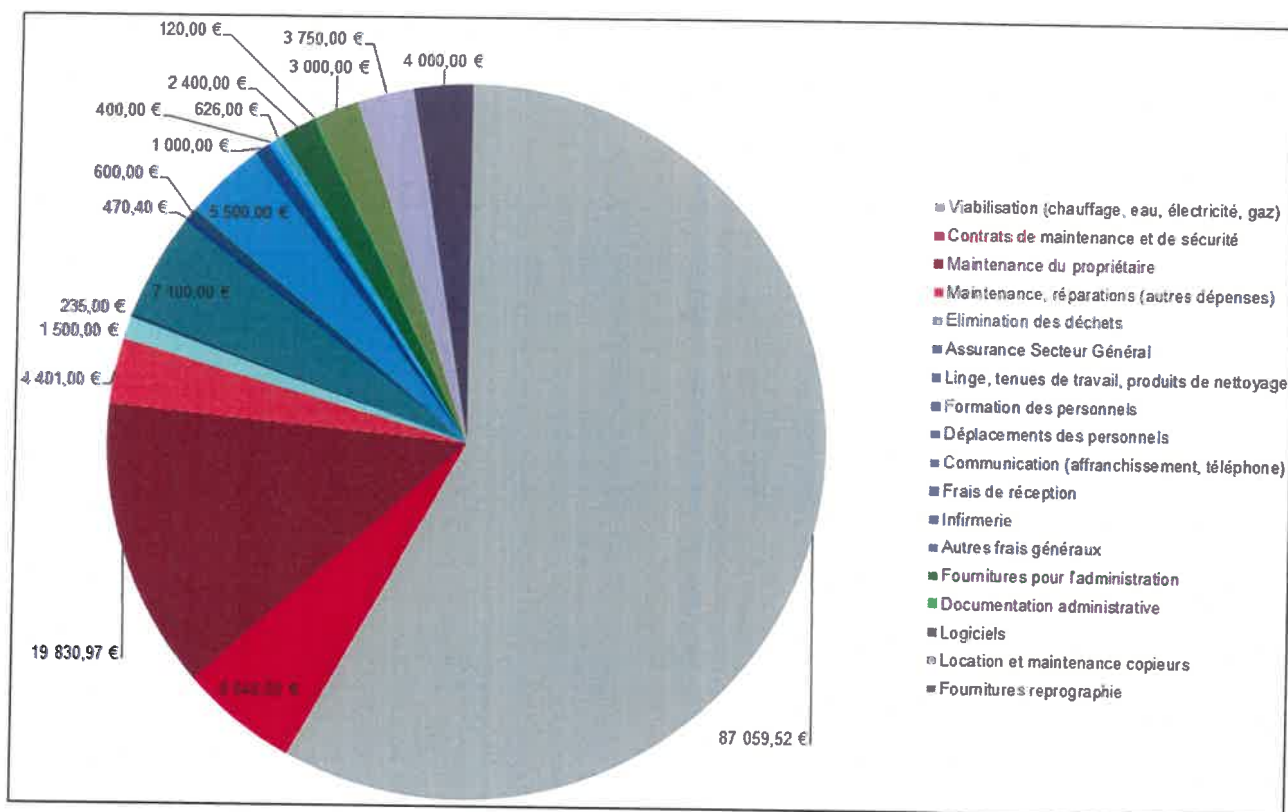
Total recettes/dépenses : 20 043,83 €

Recettes ALO



Mme la Gestionnaire explique qu'avec le changement de logiciel comptable, le Service de restauration et d'hébergement (SRH) ne reverse plus au service Administration et logistique (ALO) un pourcentage de ses recettes pour couvrir les charges communes (viabilisation notamment). Ces dépenses sont prises directement en charge par le SRH. En conséquence, les recettes du service ALO sont diminuées d'autant.

Dépenses ALO



Recettes et dépenses SRH

Calculs réalisés à partir du nombre de DP, du nombre de repas servis les années précédentes, et des tarifs et taux votés ou présentés en CA le 05/10/2023

Recettes

Commensaux	11 716,00
Demi-pension (forfaits)	142 849,64
Demi-pension (tickets)	1 080,00
Autres recettes	1 004,00

Dépenses

Achats de denrées	99 834,99
Reversement au CD44	28 794,44
Viabilisation	15 979,00
Déchets	2 700,00
Matériels et fournitures d'hébergement	7 620,00
Frais administratifs et autres	1 721,21

Total recettes/dépenses : 156 649,64€

Mme la Gestionnaire explique que des dépenses nouvelles sont apparues dans le Service de restauration et d'hébergement (SRH), en raison du fait que ce dernier ne reverse plus au service Administration et logistique (ALO) une partie de ses recettes pour couvrir les charges communes. Celles-ci sont directement inscrites au SRH. Néanmoins, leur montant doit correspondre à une partie des recettes, à savoir 18%. Ce taux est désormais fixé par le Département, alors qu'il était jusqu'à présent décidé par les Conseils d'administration des collèges. En 2023, il s'établissait à 15%.

Un.e représentant.e des parents d'élève demande pourquoi le Département a choisi de fixer désormais lui-même ce taux. Mme la Gestionnaire émet l'hypothèse que le Département souhaitait uniformiser les pratiques. Il faut noter que le montant dédié aux charges communes permettant notamment de régler les dépenses de viabilisation, un taux bas diminue les sommes dédiées à ces dépenses et oblige le Département, puisque le prix des énergies est à l'heure actuelle très élevé, à abonder le budget des établissements davantage que si le taux

est haut. A l'inverse, lorsque le taux est élevé, les sommes dédiées aux dépenses de viabilisation sont plus importantes, mais celles consacrées à l'achat de denrées alimentaires sont moindres.

M. le représentant du Conseil départemental avoue ignorer pourquoi le taux de participation des usagers au charges générales est désormais fixé par le Département, mais assure que cela n'est en aucun cas pour déposséder les collèges de quelque chose.

Etat des emplois mis à disposition

Employeur	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière
EPLÉ	AED	3.88	110 918.35
	Total	3.88	110 918.35
ETAT	Enseignement/formation	37.41	2 626 976.77
	Encadrement/administration	3.19	193 580.84
	Encadrement/administration	5.00	378 550.13
	Total	45.60	3 199 107.74
CT-MET-EPCI	ATTEE	8.80	249 174.73
	ATTEE	3.00	84 945.93
	CUI	1.00	28 315.31
	Total	12.80	362 435.97
Total		62.28	3 672 462.06

Un.e représentant.e des parents d'élève exprime sa crainte que la marge de manœuvre budgétaire, très limitée, du collège, ne rejaillisse sur les enseignants. Mme la Gestionnaire répond que tout comme en 2023, il a été choisi de maintenir le niveau de dépenses sur le service Activités pédagogiques (AP).

M. le représentant du Conseil départemental explique que tous les secteurs de compétence du Département sont touchés par une réduction des crédits, du fait d'un écroulement des recettes départementales liées à une baisse de l'activité immobilière (les droits de mutation représentant une part importante du financement des Départements).

Un.e représentant.e des parents d'élève demande pourquoi aucune section d'investissement n'est prévue au budget. Mme la Gestionnaire explique que la création de cette section n'est nécessaire que lorsque des achats de plus de 800,00€HT pièce sont prévus, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Un service OPC (Opérations en Capital) peut être ouvert en cours d'année.

Un.e représentant.e des parents d'élève demande ce qu'il en est des amortissements dans le budget 2024 du collège. Mme la Gestionnaire répond qu'en raison du changement de logiciel de comptabilité évoqué précédemment, les amortissements ne seront, en 2024, pas prévus au budget initial, mais intégrés en cours d'année via une décision budgétaire modificative (DBM).

Un membre du Conseil d'administration demande ce qu'il se passera si le collège obtient des sources de recettes complémentaires en cours d'année. Mme la Gestionnaire répond qu'elles pourront être intégrées au budget via une DBM. Si ce sont des crédits fléchés, il s'agira d'une DBM pour information, sinon, ce sera une DBM pour vote.

M. le représentant du Conseil départemental note qu'une ligne de valorisation des déchets alimentaires a été prévues parmi les dépenses du Service de restauration et d'hébergement (SRH), et précise qu'il peut aider le collège à améliorer sa politique de réduction de ces déchets.

Vote

Montant des prévisions de recettes et des autorisations de dépenses des 3 services généraux : 237 224,35 €

Montant des prévisions de recettes et des ouvertures de crédits pour le SRH : 156 649,64 €

Pas de SBN

Montant des prévisions de recettes et des ouvertures de crédits pour la section de fonctionnement :

393 873,99 €

Pas de section d'investissement

Délibération - Le C.A. adopte le budget 2024 tel que présenté	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	:
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 15
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

II – QUESTIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

4. Conventions

✓ Convention UGAP gaz 2025

Madame la Gestionnaire explique que pour ce qui est de l'achat de gaz et d'électricité, le collège était jusqu'à présent adhérent à un groupement de commandes porté par le Département de Loire-Atlantique. Le dernier appel à concurrence réalisé par ce groupement a permis de réaliser qu'il était bien moins efficace en termes de prix que l'UGAP, l'Union des groupements d'achats publics, qui est une centrale d'achat public et prend la forme d'un Etablissement public industriel et commercial. Le Département de Loire-Atlantique met donc fin à son groupement de commandes et enjoint les collèges du département à adhérer aux groupements portés par l'UGAP, pour ce qui est de l'énergie. Une première convention, liée à l'achat d'électricité, a été soumise au vote du C.A. en juin 2023. C'est désormais celle portant sur l'achat de gaz qui doit être examinée. Un.e représentant.e des parents d'élèves souligne la tendance actuelle du Département à déléguer à d'autres entités ses mises en concurrence. Il souligne le fait qu'un vote est demandé sans que les futurs tarifs de gaz procurés par l'UGAP ne soient connus. Mme la Gestionnaire explique que c'est le principe-même d'une mise en concurrence, mais que le Département, au vu des différences entre les prix qu'il a lui-même obtenus et ceux pratiqués par l'UGAP, est relativement certain qu'une adhésion à l'UGAP permettra d'accéder à des tarifs plus compétitifs.

Délibération - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer la convention UGAP gaz 2025 telle que présentée	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	:
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 15
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

✓ Convention CEMEA

Les CEMEA doivent intervenir auprès de nos élèves sous la forme d'un théâtre forum sur la **communication non violente** en 5^{ème} et **l'égalité filles/garçons** en 4^{ème}.

Une représentante des parents d'élèves s'interroge sur le choix du niveau pour l'égalité filles/garçons. Mme la Principale Adjointe répond que les élèves de 4^{ème} ont été ciblés car c'est surtout sur ce niveau que la scission commence à se faire sentir et que les relations se modifient.

Mme la Principale-Adjointe ajoute que d'autres actions sont prévues comme par exemple le monopoly des inégalités en 4ème

Une Représentante parents d'élèves demande s'il y aura des actions autour de l'homophobie et Mme La Principale Adjointe répond qu'elle est en contact avec l'association NOSIG qui devrait intervenir au collège.

D'ailleurs le représentant du CD44 précise qu'il les a récemment invités et pourra appuyer notre demande.

Délibération - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer la convention CEMEA telle que présentée	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	:
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 15
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

Départ de Raphaël Saint-Rose.

5. Protocole urgences médicales EPS

Le protocole d'urgences médicales EPS a été profondément remanié par Mme Préau, l'infirmière scolaire. Il est présenté au C.A. pour information.

6. Défi Babelio

Le défi Babelio est un défi littéraire et numérique qui utilise les outils numériques pour échanger avec d'autres lecteurs et produire des objets littéraires. Il prévoit la création de comptes sur le réseau social littéraire Babelio et sera mené cette année avec la classe de 6^{ème} B. Il est encadré par une enseignante de Lettres Modernes et la professeur-documentaliste.

III – QUESTIONS DIVERSES

- Déroulement des conseils de classe (durée, échanges, bilan des retards/absences)

Un.e représentant.e des parents d'élève pointe le fait que certains conseils de classe sont beaucoup plus rapides que d'autres. Les représentants des parents d'élève que cela aille moins vite, pour pouvoir mieux suivre. Ils souhaiteraient avoir une visibilité sur l'assiduité des élèves.

Mme la Principale-Adjointe et un.e représentant.e des enseignants indiquent que des échanges ont lieu en amont entre la Direction, le CPE et les professeurs principaux, concernant notamment les situations problématiques. Le conseil de classe est à envisager avant tout comme un moment de constat, de résumé, de partage, plus que de recherche de solution.

Un.e représentant.e des parents d'élèves fait part de son impression de participer à une chambre d'enregistrement : il y aurait peut-être faire un effort didactique et pédagogique à faire pour que les membres des conseils de classe sachent et comprennent ce qui a déjà été entrepris concernant les situations problématiques.

Un.e représentant.e parents d'élèves exprime son opinion selon laquelle un conseil de classe ne doit pas se résumer à noter un commentaire final, et que l'espace d'échange devrait être un peu augmenté.

- Organisation des réunions parents/professeurs

Un.e représentant.e des parents d'élève exprime le souhait des parents de voir les réunions parents / professeurs réorganisées de sorte à ce qu'il y ait moins d'attente.

La communication est à revoir en ce qui concerne le rendez-vous pivot avec le professeur principal.

Mme la Principale-Adjointe explique qu'une nouvelle organisation va être testée à l'occasion de la remise des bulletins de 3^{ème} : des professeurs seront en binôme, et d'autres seront isolés. La même organisation devrait être reproduite pour les réunions parents / professeurs de 4^{ème} et de 5^{ème}.

Un.e représentant.e des enseignant.es intervient pour dire qu'en ce qui concerne les 5^{èmes} et les 4^{èmes}, ce n'est pas l'organisation qui a été validée en conseil pédagogique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.